

## SÉANCE DU 03 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois mars à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune afin de respecter les règles sanitaires liées au Covid-19, sous la présidence de M. Eric HALBOURG, Maire.

Étaient présents : MM : HALBOURG Éric, PETIT Yves, GUITTET Arnaud, DELAUNE CAUVIN Astrid, CAPPA Vanessa, SOURINTHA Florence, CURY Nathalie, BIARD Christophe.

Excusés : FOULON Nicolas donne sa procuration à HALBOURG Eric, RENOULT Jean-Luc donne sa procuration à PETIT Yves, DELAUNAY Angéline donne procuration à GUITTET Arnaud, LIENAFI Dominique donne sa procuration à DELAUNE CAUVIN Astrid, MABIRE Yoanick, MONTIER Nadine.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme SOURINTHA Florence

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

### SDE76 GIRATOIRE ET PARKING MAIRIE

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-0-76456-M3452 et désigné "giratoire mairie et parking mairie" dont le montant prévisionnel s'élève à 17 257,51 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 259,89 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votes :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 7 259,89 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### SDE76 RUE DU STADE (Terrain de Foot)

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-0-76456-M3755 et désigné "rue du stade " dont le montant prévisionnel s'élève à 42 050,54 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 18 174,95 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votes :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 18 174,95 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### COMPÉTENCE MOBILITÉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-17 ;

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-1-1 ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville sans qu'elle se substitue à la Région Normandie dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes d'accepter cette proposition, et autorisent M. le Maire à signer tout document s'y afférent.

## DIVERS INVESTISSEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

### ➤ ACHAT TONDEUSE

M. Guittet, Adjoint, explique qu'actuellement la Mairie possède deux tondeuses dont une datant de plus de 12 ans. Il présente le devis de la société Technivert d'un montant de 1 216.17 € HT soit 1 460.00 € TTC. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes :

- d'inscrire une somme de 1 500 € en investissement au BP 2021 pour cet achat

Ils demandent un second devis pour comparaison.

### ➤ ACHAT ÉPAREUSE

M. Guittet, Adjoint, explique qu'actuellement la Mairie sollicite la société Eta du Valleville de M. Pesqueux, pour le nettoyage des talus de la commune deux fois par an. Il propose d'investir dans une épareuse adaptée pour le tracteur de la commune. Cet achat permettra de réaliser ce nettoyage plus régulièrement. Il présente deux devis : un d'un montant de 8 188.21 € HT soit 9 825.85 € TTC de Nion, et un autre d'un montant de 13 230.00 € HT soit 15 876.00 € TTC de Technivert.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes :

- d'inscrire une somme de 16 000 € en investissement au BP 2021 pour cet achat

- de solliciter une subvention auprès du Département

Ils demandent plus d'informations afin de sélectionner le fournisseur et le modèle d'épareuse pour se décider.

### ➤ ACHAT BENNE TROIS POINTS

M. Guittet, Adjoint, explique qu'actuellement la Mairie dispose d'une benne trois points qui montre des signes d'usure. Il présente deux devis : un d'un montant de 615.83 € HT soit 739.00 € TTC de Nion, et un autre d'un montant de 1 888.00 € HT soit 2 265.60 € TTC de Technivert.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes :

- d'inscrire une somme de 2 300 € en investissement au BP 2021 pour cet achat

- de solliciter une subvention auprès du Département

Ils demandent plus d'informations afin de sélectionner le fournisseur et le modèle de benne arrière pour se décider.

## RÉFECTION DE LA RUE DE LA PRAIRIE

M. Guittet, Adjoint, présente trois devis concernant la réfection de la voirie de la Rue de la Prairie avec une option pour les entrées charretières.

Entreprises // Montants	Montants HT	Montants TTC
SAS DR	42 326,50 (base)	50 791,80 (base)
	26 315,00 (option)	31 578,00 (option)
	Total avec option : 68 641,50 €	Total avec option : 82 369,80 €
COLAS	29 444,00 (base)	35 332,80 (base)
	20 170,00 (option)	24 204,00 (option)
	Total avec option : 49 614,00 €	Total avec option : 59 536,80 €
VIA FRANCE	30 037,00 € (base)	36 044,40 € (base)
	21 900,00 € (option)	26 280,00 € (option)
	Total avec option : 51 937,00 €	Total avec option : 62 324,40 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votes de :

- Réaliser la réfection de la voirie de la Rue de la Prairie
- Choisir l'entreprise Colas
- Prendre l'option des entrées charretières
- Solliciter des subventions auprès du Département et de l'État (DETR et DSIL)
- Autoriser M. le Maire à signer toutes démarches et documents concernant cette affaire

## PROJET ÉOLIEN

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est régulièrement sollicité par des entreprises d'installation d'éoliennes. Il rappelle que l'ancien Conseil Municipal avait décidé de ne pas accepter de projet éolien sur le territoire de Motteville. Il demande aux membres de prendre une décision, en tant que nouvelle municipalité. Après délibération et à la majorité des votes, le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune (2 voix pour l'implantation / 2 absentions / 8 voix contre l'implantation).

## INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est en attente de nouveaux devis pour le remplacement des blocs secours, et l'entretien annuel ou le changement des extincteurs.

M. Petit, Adjoint, indique que l'approbation du PLU par le Conseil Municipal aura lieu dans une prochaine séance, les documents définitifs ne nous étant pas encore parvenus.

M. Guittet, Adjoint, rappelle qu'un projet d'enfouissement de réseaux d'éclairage public dans la Rue de la Prairie, a été voté en juillet 2020, et informe les membres du Conseil Municipal que le démarrage des travaux est prévu avant le début de l'été 2021.

M. le Maire fait lecture du courrier de l'association Malta en fêtes pour la reconduction d'une participation financière de la part du CCAS. Pour rappel, le CCAS a été dissous le 31 décembre 2020. Les membres du Conseil Municipal indiquent que les demandes de subventions seront étudiées lors d'une prochaine réunion en même temps que pour les autres associations.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un habitant de la commune a crevé un pneu en empruntant la route du maille (à côté de la pépinière), à cause d'un « nid de poule » situé dans cette rue. Il s'agit d'une voirie communale. Cet habitant sollicite le remboursement du changement de pneu par la Commune. Les membres du Conseil Municipal lui demandent dans un premier temps, de réaliser une déclaration auprès de son assurance. Un courrier sera fait en ce sens et transmis à l'administré concerné. Une décision sera prise ultérieurement.

M. le Maire présente les différentes demandes du club de football EMC auprès du Conseil Municipal.

- L'entretien du terrain : M. le Maire indique que cet entretien est assuré régulièrement, et que des investissements ont déjà été réalisés. Cet entretien se poursuivra au fil des années en fonction des besoins et des possibilités financières.

- Éclairage du stade : La délibération vient d'être prise ce jour pour le changement des mâts et luminaires.

- Accès et Parking : La Mairie va réfléchir aux aménagements possibles aux abords du terrain.

- Sanitaires et Vestiaires : M. le Maire va se renseigner sur les possibilités d'installer des locaux provisoires.

Un courrier sera fait pour expliquer et répondre aux différentes demandes de l'association sportive.

M. le Maire fait état de la demande de M. Bertin, habitant de Motteville, pour une autorisation de stationnement avec un foodtruck sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal après avoir examiné les besoins de M. Bertin souhaite que cette autorisation soit limitée à une fois par semaine (lundi, mardi ou jeudi) sur une durée à l'essai de 3 mois sur un emplacement à définir ultérieurement. En ce qui concerne, l'alimentation électrique, M. Bertin devra s'équiper par ses propres moyens, la commune n'ayant pas actuellement de branchement extérieur disponible. Un courrier sera fait en ce sens et transmis à l'administré concerné.